



Les jeunes et la violence

Renseignements du...

Centre national d'information sur la violence dans la famille

Introduction

Ce feuillet décrit brièvement le problème de la violence chez les jeunes au Canada. Dernièrement, les médias ont attiré l'attention sur les histoires sensationnelles de bandes d'adolescents, de scènes de violence à l'école et de meurtres commis par des jeunes. Beaucoup de Canadiens en déduisent que la violence a augmenté de façon spectaculaire ces 20 dernières années. Pourtant, si l'on en croit les statistiques policières, il n'en est rien. Seule une petite minorité de jeunes commettent des crimes violents. Contrairement à l'opinion populaire, la plupart des jeunes qui sont violents s'en prennent surtout à de jeunes amis ou à des connaissances, et non à des adultes ou à des étrangers. On parlera ici de la violence perpétrée par des jeunes ou contre des jeunes, en s'attardant aux causes et aux effets.

Définition

La *violence chez les jeunes* peut se définir comme recouvrant l'ensemble des agressions physiques, sexuelles et psychologiques commises intentionnellement à l'endroit d'une personne (ou de plusieurs) par un ou plusieurs jeunes âgés de 12 à 19 ans.

La plupart des jeunes *agresseurs* sont hétérosexuels et de sexe masculin. Si la violence est de plus en plus répandue chez les filles, elle est plus fréquente et plus grave chez les garçons. L'acte violent peut être *collectif* – perpétré par un groupe ou une bande – ou *individuel*.

De même, les *victimes* sont aussi bien des personnes que des groupes ou des bandes. Le plus souvent, la victime est un autre jeune (petite amie, petit ami ou autre), un membre de la famille (frère, soeur, père, mère ou autre)

ou une personne appartenant à une minorité ethnoculturelle ou sexuelle (homosexuel, lesbienne ou bisexuel).

L'expérience de la victimisation est associée à une consommation accrue de drogues, d'alcool et de tabac, à des troubles de l'alimentation et à des problèmes de santé mentale. Elle peut entraîner une perte d'estime de soi et d'autres problèmes psychologiques, qui entraînent à leur tour des difficultés à l'école, au travail et dans les relations personnelles¹.

L'expérience précoce de la violence peut créer un modèle qui influencera toute la vie de la personne. Une petite fille ou une adolescente qui est maltraitée peut *intérioriser* sa souffrance, ce qui provoquera l'apparition de comportements autodestructeurs, comme l'automutilation ou les troubles alimentaires. Un petit garçon ou un adolescent qui est maltraité peut *extérioriser* sa souffrance, ce qui le poussera à être violent envers les autres. Beaucoup de jeunes au comportement violent se livrent aussi à des pratiques autodestructrices – par exemple, des tentatives de suicide².

Les diverses formes de la violence chez les jeunes

Il y a **violence psychologique** lorsqu'on insulte l'autre, qu'on le ridiculise ou lui inflige une autre forme d'humiliation verbale, qu'on le menace

de violence physique ou de meurtre, qu'on lance, écrase, abîme ou détruit ce qui lui appartient, qu'on le traque ou l'espionne dans ses activités, qu'on se montre jaloux ou possessif à son égard, ou qu'on lui tient des propos sexistes, racistes ou homophobes. Un tel comportement a pour but de contrôler le comportement de l'autre et de limiter sa liberté. De toutes les formes de violence chez les jeunes, la violence psychologique est la plus répandue³.

Il y a **violence physique** lorsqu'on pousse, empoigne, bouscule ou gifle l'autre, qu'on le frappe à coups de pied, à coups de poing ou avec un objet, qu'on cherche à l'étrangler, qu'on utilise une arme contre lui ou qu'on l'en menace, ou enfin qu'on le tue. Cette forme de violence peut causer des torts physiques et psychologiques.

Il y a **violence sexuelle** lorsqu'on oblige l'autre à avoir des contacts sexuels, habituellement après avoir exercé sur lui des pressions verbales ou physiques ou l'avoir menacé. Cette forme de violence peut causer des torts physiques et psychologiques. La violence sexuelle se retrouve surtout chez les garçons, qui s'en prennent aux filles de leur entourage social ou familial ou, plus rarement, à des garçons de leur âge ou plus jeunes. Généralement, la victime est contrainte de se livrer à un acte sexuel non désiré, avec tout ce que cela comporte de souffrance morale et physique.

Le problème est-il répandu?

Pour diverses raisons, il est difficile de savoir quelle est l'étendue exacte du problème de la violence chez les jeunes au Canada. Pour commencer, on ne s'entend pas sur ce que recouvre la « violence chez les jeunes ». On a tendance à définir cette dernière à partir des statistiques officielles sur la criminalité, qui souvent ne rendent compte que des crimes signalés à la police et ayant donné lieu à une accusation en vertu du *Code criminel*.

De nombreuses variables influencent l'acte de divulgation du crime et l'acte d'accusation. Bien des crimes ne sont pas résolus, ni même signalés. Enfin, certains comportements inclus ici dans la violence chez les jeunes (comme l'humiliation verbale) ne sont pas des infractions criminelles.

Malgré ces restrictions, la violence chez les jeunes continue à retenir l'attention des médias, de la police et du grand public. Les statistiques qui suivent permettent de camper le problème, au mieux des connaissances actuelles :

- Chaque année, un jeune sur dix environ a des démêlés avec la police pour infraction au *Code criminel* ou à d'autres lois fédérales⁴. C'est donc une faible minorité de jeunes qui sont appréhendés comme jeunes contrevenants. Selon des données de 1995, 19 % de ces jeunes sont accusés d'un crime avec violence et un pourcentage encore moindre, d'homicide, de tentative de meurtre

ou de voies de fait graves. Depuis 1986, la plupart des jeunes accusés en vertu du *Code criminel* ou d'autres lois fédérales l'ont été pour infraction contre des biens⁵.

- De 1985 à 1994, le taux d'homicide chez les jeunes est resté relativement stable – de 1,5 à 2,5 pour 100 000⁶.
- Au cours des 25 dernières années, la police a modifié sensiblement sa façon de combattre la criminalité chez les jeunes. Aujourd'hui, elle porte plus volontiers des accusations⁷.
- Il n'existe pas de statistiques fiables sur la fréquence et la prévalence des actes de violence commis par des jeunes contre leurs parents, leurs frères et soeurs, des membres des minorités visibles ou des minorités sexuelles. Il semble toutefois, selon des études récentes, que ces catégories de personnes comptent parmi les victimes les plus probables des jeunes agresseurs⁸.
- Lors d'une étude réalisée dernièrement dans les universités et les collèges canadiens, 16 à 35 % des répondantes ont déclaré avoir été agressées physiquement ou sexuellement au moins une fois par leur petit ami au cours des 12 derniers mois. Environ 45 % ont dit avoir été agressées sexuellement depuis la fin de leurs études secondaires⁹. Même si l'échantillon était composé de femmes de plus de 19 ans, les résultats s'appliquent aussi bien aux filles plus jeunes. Une étude qualitative récente sur les garçons de 13 à 17 ans

qui ont un comportement abusif envers leur petite amie laisse entendre que la violence exercée par les garçons sur les filles qu'ils fréquentent est un problème dans les écoles primaires et secondaires¹⁰.

FACTEURS DE RISQUE – violence et victimisation chez les jeunes

La violence chez les jeunes ne se limite à aucun sous-groupe de cette population; elle transgresse les frontières raciales, religieuses, sexuelles et socio-économiques. Il y a toutefois des facteurs qui font que certains groupes de jeunes sont plus susceptibles que d'autres de devenir des agresseurs ou des victimes. La connaissance de ces facteurs peut augmenter les chances de succès de l'intervention précoce, de la prévention de la violence et de la promotion de la santé.

1. Facteurs sociodémographiques

Sexe : Les jeunes agresseurs sont généralement de sexe masculin, qu'il s'agisse de violence collective ou individuelle¹¹. Bien sûr, cela ne veut pas dire que *tous* les jeunes de sexe masculin sont violents, mais quelques-uns seulement. De même, les victimes d'actes violents commis par des jeunes sont souvent des jeunes de sexe masculin (homosexuels, membres des minorités visibles ou jeunes de la rue).

Niveau de revenu : Les jeunes qui manquent de ressources économiques sont plus susceptibles à la fois de

commettre des actes de violence physique et d'en subir¹². En effet, un jeune qui vit dans la pauvreté ne jouit pas d'un accès équitable à des chances légitimes de réussite professionnelle ou financière. Il est plus susceptible que les autres d'éprouver des problèmes de santé mentale, de chômage et de décrochage scolaire.

Origine ethnique : Les jeunes de sexe masculin qui appartiennent à une minorité ethnoculturelle ou visible sont plus susceptibles de se joindre à une bande de jeunes et de participer à des actes de violence collective – non pas sous l'influence de facteurs personnels, mais en raison des expériences négatives qu'ils vivent : discrimination raciale, obstacles linguistiques, possibilités réduites d'éducation et d'emploi, pauvreté¹³.

2. Facteurs liés à la famille

Violence du milieu : Dans bien des cas, le jeune agresseur ou la jeune victime a subi des actes de violence de la part d'un adulte au cours de son enfance. Un petit garçon qui voit sa mère se faire battre ou qui est lui-même battu maltraite souvent à son tour des membres de sa famille ou ses pairs lorsqu'il arrive à l'adolescence ou à l'âge adulte. Une petite fille qui voit sa mère se faire battre ou qui est elle-même battue est souvent maltraitée, plus tard, par son petit ami ou son partenaire. L'observation révèle qu'une telle expérience augmente le risque que l'enfant devienne agresseur ou victime¹⁴.

Discipline sévère de la part des parents : Des punitions sévères et régulières de la part des parents ou des gardiens sont associées à un comportement violent plus tard chez l'enfant ou l'adolescent¹⁵.

Comportement criminel : Dans le cas de certains jeunes délinquants, le comportement criminel d'un ou de plusieurs membres de la famille est un déterminant clé. Selon une étude récente, si un proche plus âgé a été inculpé pour infraction criminelle, l'enfant court deux fois et demie plus de risques de commettre lui-même un crime¹⁶.

3. Facteurs liés à l'école

Les résultats scolaires médiocres, l'échec dans les études et le décrochage sont associés aux mauvais traitements dans l'enfance ou à la victimisation durant l'adolescence. Ils sont liés aux effets graves de la violence sur l'estime de soi et la santé générale¹⁷.

4. Facteurs particuliers aux garçons

Valeurs patriarcales : Chez certains garçons, la croyance en un rôle viril traditionnel et rigide de l'homme et de la femme augmente les risques de comportement abusif envers les filles. Les garçons qui pensent qu'ils sont supérieurs aux filles et qu'ils ont le droit de dominer ces dernières peuvent, s'ils sentent leur pouvoir menacé, recourir à la violence pour tenter de reprendre la situation¹⁸.

Appartenance à un groupe ou à une bande : Lorsqu'il est question de violence chez les jeunes, on a souvent affaire à des groupes ou à des bandes de garçons. Tous les groupes ne sont pas assimilables à des bandes; en fait, l'appartenance à un groupe est généralement positive pour le développement de l'adolescent¹⁹. La caractéristique la plus importante de la bande, par opposition au groupe sain, est son comportement violent et criminel – par exemple, ses activités illicites en matière de drogue. Si un adolescent fait partie d'une bande, il commettra probablement des actes violents avec les autres membres de la bande²⁰.

Ressort psychologique

Plusieurs facteurs « de protection » peuvent réduire le risque que l'enfant devienne un agresseur ou une victime : un foyer non violent; des liens solides, établis très tôt, avec les personnes qui lui prodiguent des soins; une bonne surveillance parentale; de bons modèles de comportement adulte; des études secondaires et postsecondaires menées à terme²¹.

Que faire et où aller pour trouver de l'aide?

Agresseurs : Si tu te comportes de façon abusive à l'égard des autres, les services de counseling ou d'éducation parentale mentionnés dans ton annuaire téléphonique local peuvent t'aider à trouver des moyens non

violents d'interagir avec les gens. Toutefois, *c'est seulement toi qui peux décider de mettre fin à ton comportement violent.*

Victimes : Il existe dans ta communauté des services de counseling et d'aide (groupes de soutien, programmes d'intervention directe auprès de la communauté et haltes-accueil) qui peuvent t'aider à sortir de ton rôle de victime. Si tu es étudiant(e), parle à un enseignant ou à un conseiller en qui tu as confiance; il t'aidera à trouver l'aide nécessaire. Parle à un autre adulte en qui tu as confiance. Si tu ne peux pas trouver de service de counseling, appelle *Jeunesse j'écoute*, au numéro sans frais 1-800-668-6868.

Parents : Si vous êtes père ou mère d'un adolescent que vous soupçonnez d'être violent ou victimisé, n'ayez pas peur de demander de l'aide pour vous-même ou pour votre enfant. Ce sera peut-être le pas décisif qui mettra fin au cycle de la violence dans votre famille.

Enseignants et conseillers : Vous pouvez contribuer dans une importante mesure à prévenir la violence et à aider les jeunes victimes à se remettre de leur expérience. Si vous rencontrez un jeune qui se montre violent ou qui est victime d'un acte violent, vous pouvez légalement être tenu de communiquer avec la police ou avec l'organisme local de protection de l'enfance, selon l'âge du jeune en question.

Amis : Si tu penses que l'un de tes amis se conduit de façon abusive, fais-lui comprendre que son comportement est inacceptable, contraire à la loi et nuisible, qu'il est responsable de ses actes et qu'il peut trouver de l'aide. Si tu penses qu'un ami, un membre de ta famille ou une simple connaissance est victime d'actes de violence, offre-lui ton soutien. Encourage-le à demander de l'aide et fais-lui comprendre qu'il n'a pas à se sentir coupable de ce qui lui arrive.

Lectures suggérées

Le Centre national d'information sur la violence dans la famille (CNIVF) distribue de nombreuses publications portant sur la jeunesse et la violence, notamment : *La violence dans les fréquentations* (feuillet de renseignements); *Décider de réagir : les adolescents et les agressions sexuelles*; *Les adolescentes victimes de violence sexuelle : guide à l'intention des adolescentes*; *Les adolescents aux prises avec la violence sexuelle : guide à l'intention des adolescents*. Vous trouverez les coordonnées du CNIVF à la fin de ce feuillet.

D'autres organisations canadiennes distribuent également des ressources documentaires sur les jeunes et la violence. Voici quelques suggestions :

Alternatives to Violence: A Therapeutic Group Program for Male Youth Who Are Abusive Towards Females, par Mark Totten, Louise Manton et Don Baker (1995). Pour se procurer

cette publication, communiquer avec le Bureau des services à la jeunesse d'Ottawa-Carleton, 1338 ½, rue Wellington, Ottawa (Ontario), K1Y 3B7.
Tél. : (613) 729-1000;
télééc. : (613) 729-1918.

Healthy Relationships: A Violence Prevention Curriculum (1994). Communiquer avec Men for Change, P.O. Box 33005, Quinpool Postal Outlet, Halifax (Nouvelle-Écosse), B3L 4T6.
Tél. : (902) 422-8476;
télééc. : (902) 425-1862.

Preventing Crime By Investing in Families and Communities: Promoting Positive Outcomes in Youth Twelve to Eighteen Years Old (1996). Communiquer avec le Conseil national de la prévention du crime, 130, rue Albert, 8^e étage, Ottawa (Ontario), K1A 0H8.
Tél. : (613) 941-0505;
télééc. : (613) 952-3515.

Promoting Healthy, Non-Violent Relationships: A Group Approach with Adolescents for the Prevention of Woman Abuse and Interpersonal Violence, par David Wolfe et Bob Gough (1994). Communiquer avec le Youth Relationships Project, Department of Psychology, University of Western Ontario, London (Ontario), N6A 5C2.
Tél. : (519) 679-2111, poste 4726;
télééc. : (519) 661-3961.

Sexual Assault: A Help Book for Teens in the Northwest Territories, by Diana Barr (1992). Communiquer avec le Victims Assistance Committee, Department of Justice, Government of the Northwest Territories, P.O. Box 1320, Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest), X1A 2L9.
Tél. : (403) 920-6911;
télééc. : (403) 873-0299.

« Taking Action on Homophobia and Violence », in *Taking Action on Violence in the Lives of Young Women: A Youth Leader's Kit* (1995). Communiquer avec le programme Community Action on Violence Against Women, YWCA of Canada, 80 Gerrard Street East, Toronto (Ontario), M5B 1G6.
Tél. : (416) 593-9886;
télééc. : (416) 971-8084.

Parent Abuse: The Abuse of Parents by Their Teenage Children (1996). Communiquer avec The Parent Abuse Project, Captain William Spry Community Centre, 10 Kidston Road, Halifax (Nouvelle-Écosse), B3R 2J7.
Tél. : (902) 479-1111;
télééc. : (902) 479-1177.

Ressources audiovisuelles

La collection audiovisuelle conjointe du CNIVF et de l'Office national du film (ONF) comprend un certain nombre de films et vidéos sur les jeunes et la violence, qu'il est possible d'emprunter dans les bibliothèques publiques canadiennes partenaires. Voici quelques suggestions :

Dès le début (1992), vidéo sur la violence dans les fréquentations;

Taking Charge (1996), vidéo sur le harcèlement sexuel, l'homophobie, le racisme et la violence. Veuillez noter que *Taking Charge* n'est distribué pour le moment que par l'ONF. Pour commander ces vidéos, communiquer avec l'ONF; tél. : 1-800-267-7710; Téléc. : (514) 283-7564; adresse : Office national du film du Canada, Services à la clientèle, B.P. 6100, Station Centre-ville, Montréal (Québec), H3C 3H5.

D'autres organisations canadiennes distribuent également des ressources audiovisuelles sur les jeunes et la violence. Voici quelques suggestions :

The Guy Next Door (1995), sur la violence des garçons à l'égard des filles, et *Bonehead* (1994), sur les jeunes et les bandes de *Skinheads* néo-nazies, deux coproductions du Bureau des services à la jeunesse et des Winter Films Productions. Pour obtenir des copies, communiquer avec le Bureau des services à la jeunesse d'Ottawa-Carleton, 1338½, rue Wellington, Ottawa (Ontario), K1Y 3B7. Tél. : (613) 729-1000; téléc. : (613) 729-1918.

Madison: Not Just Anybody (1992), sur la violence dans les fréquentations, l'un des films de la série Madison. Pour obtenir des copies, communiquer avec Forefront Productions, 609-402 rue Pender Ouest, Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 1T6. Tél. : (604) 682-7910; téléc. : (604) 682-8583.

Youth Violence: What's Out There (1995), film vidéo sur les différentes formes de la violence chez les jeunes et sur les méthodes non violentes de résolution des conflits. Produit par la Gendarmerie royale du Canada. Pour obtenir des copies, communiquer avec Friday Communications, P.O. Box 91511, Vancouver Ouest (Colombie-Britannique), V7V 3P2. Tél. : (604) 986-0252; téléc. : (604) 986-0277.

Notes

1. Conseil canadien de développement social. « It's a Matter of Good Health: Stop Youth Violence », *Vis-à-vis : bulletin national sur la violence familiale*, 13 (2) (printemps 1996), p. 1,4.
2. Lundy, Colleen, et Mark Totten. « Youth on the Fault Line », *Le travailleur social* (automne 1997).
3. Totten, Mark. *Power for the Powerless: Girlfriend Abuse by Marginal Male Youth*, thèse de doctorat non publiée, Université Carleton, Ottawa, 1996, p. 34-36.

4. Hung, Kwing, et Stan Lipinski. « Questions et réponses sur les adolescents et la justice », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, 7(1) (1995).
5. Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique. « Statistiques de la criminalité au Canada », *Juristat*, 16(10) (1995).
6. Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique. « L'homicide au Canada – 1995 », *Juristat*, 16(11) (1995), p. 10.
7. Carrington, Peter J., et S. Moyer. « Trends in Youth Crime and Police Response, Pre- and Post-YOA », *Revue canadienne de criminologie*, 36(1) (1994), p. 22.
8. Voir par exemple :
 (1) Wiehe, Vernon. *Perilous Rivalry, When Siblings Become Abusive*, Toronto: Lexington Books, 1990;
 (2) Weissman, Eric. « Kids Who Attack Gays », *Hate Crimes: Confronting Violence Against Lesbians and Gay Men*, de Herek, Gregory and Berrill, Kevin (Eds.), Newbury Park: Sage, 1992.
9. Kelly, Katherine, et Walter DeKeseredy. « The Incidence and Prevalence of Woman Abuse in Canadian University and College Dating Relationships », *Cahiers canadiens de sociologie*, (18)2 (1993), p. 137-159.
10. Totten, loc. cit.
11. Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique. « Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse : Faits saillants de 1994-1995 », *Juristat*, 16(4) (1996), p. 4.
12. Smith, Michael. « Patriarchal Ideology and Wife Beating: A Test of a Feminist Hypothesis », *Violence and Victim*, vol. 5 (1990), p. 257-273; Tremblay, Loeber, et al. « Predicting Early Onset on Male Anti-Social Behaviour from Pre-School Behaviour », *Archives of General Psychiatry*, vol. 5, p. 732-739.
13. Percy, Patricia. *Youth/Criminal Gangs in British Columbia* (B.C.: Ministry of the Solicitor General, 1991), p. 1-2, 6-7.
14. Mathews, Fred. *Le garçon invisible : Nouveau regard sur la victimologie au masculin : enfants et adolescents*, Santé Canada, Ottawa, 1996, p. 45-46; Modlin, Barbara, *Review of the Family Factors Influencing Juvenile Delinquency*, for the National Crime Prevention Council Secretariat, March 1995.
15. American Psychological Association. « Volume 1: Summary Report of the American Psychological Association Commission on Violence and Youth », *Violence and Youth Psychology's Response* (1993), p. 19.

16. Fisher, Donald G. *Family Relationship Variables and Programs Influencing Juvenile Delinquency*, Solicitor General Canada, Ottawa, 1985.
17. Melter, L.J. et al. « An Analysis of the Learning Style of Adolescent Delinquents », *Journal of Learning Disabilities, Volume 17* (1994), p. 600-608.
18. Smith, loc. cit.
19. Weiler, Richard. *La violence chez les jeunes et l'activité des bandes de jeunes : réponse aux préoccupations communautaires*, Solliciteur général du Canada et ministère de la Justice du Canada, Ottawa, 1994, p. 4.
20. Mathews, Fred. *Les bandes de jeunes vues par leurs membres*, Solliciteur général du Canada, Ottawa, 1993, p. 15.
21. Zimrin, Hanita. « A Profile of Survival », *Child Abuse and Neglect*, 10(3), (1986), p. 339-349.

Ce feuillet de renseignements a été rédigé par Mark Totten. L'auteur remercie Gary Falle, Velma Guvenc, Barry MacKillop, Barbara Bole, Colleen Lundy, Dan Pare, Barb Hill et Paula Walters de leur précieuse assistance.

Pour plus de renseignements sur la violence familiale, communiquer avec :

Le Centre national d'information sur la violence dans la famille

Direction générale de la promotion et des programmes de la santé

Santé Canada

Indice de l'adresse : 1918C2

Ottawa (Ontario)

K1A 1B4

Téléphone : (613) 957-2938 ou sans frais **1-800-267-1291**

Télécopieur : (613) 941-8930

Téléimprimeur : (613) 941-7285

ou sans frais : 1-888-267-1233

Page d'accueil Internet : <http://www.hc-sc.gc.ca/nc-cn>



Téléscripteur/ATME : (613) 952-6396
ou sans frais : 1-800-561-5643

On peut obtenir sur demande la présente publication (sur disquette, en gros caractères, sur bande sonore ou en braille).

Octobre 1997

Notre mission est d'aider les Canadiens et les Canadiennes
à maintenir et à améliorer leur état de santé.

Santé Canada

